

**TDR D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE
GUINEENNE DE COOPERATION TECHNIQUE
Juillet 2022**

Introduction :

La Coopération technique constitue pour la Guinée, l'une des composantes de sa politique étrangère et un outil au service du développement économique et social du pays. Elle contribue à ce titre à la promotion des compétences, du savoir-faire guinéen et à la réalisation des objectifs de développement durable du pays dans un esprit de partenariat et de solidarité avec les pays frères et amis.

Après avoir obtenu le statut d'EPA, l'AGCT a besoin de mettre en place les structures organisationnelles et les dispositifs nécessaires pour assurer sa mission et la rendre opérationnelle.

Une mission d'accompagnement et de coaching de ses activités techniques et organisationnelles s'inscrit dans ce cadre d'opérationnalisation de l'AGCT et de la réalisation effective des activités inscrites dans le plan d'action stratégique déjà défini. Elle permettra également, un transfert de connaissance adaptée à ses compétences et son écosystème national.

I. Contexte et justification :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités initié par la Banque Islamique de Développement visant le développement des écosystèmes nationaux de coopération sud-sud et triangulaire des pays membres, l'Agence Guinéenne de Coopération Technique a bénéficié d'un appui de cette institution à travers la mise à disposition de deux experts de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique pour une période de trois mois allant de fin 2019 – début 2020.

Depuis la fin de la mission des deux experts, l'AGCT a accompli une série d'activités qui se présente comme suit :

- ✓ La promulgation du décret n° D/2020/153/PRG/SGG du 10 juillet 2020 fixant les statuts de l'Agence Guinéenne de Coopération Technique ;
- ✓ Le démarrage du projet « reverse linkage » portant sur « Le développement des Exportations des Filières Mangue et Anacarde dans le cadre d'une approche de chaine de valeur ;
- ✓ Le déploiement de dix (10) cadres du Ministère à l'Agence dans le cadre du renforcement de son personnel ;
- ✓ La proposition et la transmission de Projets d'accord de coopération avec des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des projets et programmes de CTSST (AMCI, TIKA) ;
- ✓ La finalisation de la mise en place du répertoire des BSD (Points focaux) des départements Ministériels auprès de l'AGCT ;
- ✓ La finalisation de la mise en place du Conseil d'Administration de l'Agence.

Toutefois, l'AGCT peine dans la mise en pratique des outils organisationnels et techniques d'autant plus qu'elle ne dispose pas encore de capacités techniques et financières nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de renforcement des capacités réalisée par l'équipe des experts de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT).

Afin de lui permettre d'entreprendre ces activités et d'accomplir les missions assignées, l'AGCT souhaite bénéficier des services *de deux experts* pour l'accompagner durant ce processus d'opérationnalisation et de développement de ses capacités organisationnelles et techniques.

II. Buts et objectifs :

L'expertise demandée rentre dans le cadre de l'actualisation et l'activation de la mise en œuvre des différents plans d'action élaborés lors de la mission de renforcement des capacités susmentionnée¹ et d'assurer l'opérationnalisation effective de l'AGCT. Elle vise notamment à activer :

- L'exécution du plan de formation du personnel ;
- La mise en place du recueil des compétences guinéennes institutionnelles et individuelles ;
- La mise en place la base de données des assistants techniques étrangers opérant en Guinée ;
- La mise en place de la banque de projets de coopération, issus des réunions des commissions mixtes ou des accords conclus avec les différents pays et partenaires ;
- La mise en place du système de suivi des projets et des accords de coopération,
- La mise en œuvre le mécanisme de coordination entre les parties prenantes ;
- La mise en place de la plateforme nationale de coopération sud-sud et triangulaire.

Elle vise également à ;

- Renforcer les capacités techniques du staff de l'AGCT sur la gestion financière et technique des projets de coopération technique, en travaillant sur un cas concret (Reverse linkage entre la Guinée et la Tunisie pour le développement de 'export des manges de l'anacarde) ;
- Former le staff de l'AGCT et des "Bureaux de Stratégies de Développement (BSD)" relevant des différents départements ministériels, sur l'identification, le montage et la gestion des projets de coopération technique.

III. Résultats attendus :

1. Un programme de formation du personnel est mis en œuvre ;
2. Le personnel administratif et technique (métier) est opérationnel et efficace ;

¹ Il s'agit notamment du plan stratégique, plan de formation et plan de communication.

-
3. Un mécanisme de coordination avec les parties prenantes est mis en œuvre ;
 4. Un recueil des centres d'excellence guinéens est finalisé ;
 5. Une banque de données regroupant les compétences guinéennes dans les différents domaines est créée ;
 6. Une banque de données regroupant les assistants techniques étrangers opérant en Guinée est créée ;
 7. Un mécanisme d'identification, de suivi et d'évaluation des projets de coopération technique est mis en place ;
 8. Des modèles de requêtes des financements des projets prioritaires sont établis ;
 9. Un manuel de procédures métiers est finalisé ;
 10. Des nouveaux partenaires dans le domaine de la coopération CSST sont identifiés ;
 11. Des coachings collectifs et personnalisés de l'équipe opérationnelle de l'Agence sont réalisés ;
 12. Un modèle de rapport technique et de rapport financier relatif aux projets « Reverse linkage » est conçu ;
 13. L'équipe de l'AGCT en charge de la gestion des projets « Reverse linkage » est initié à l'élaboration des rapports techniques et financiers relatifs à ces projets ;
 14. Le staff de l'AGCT et des "Bureaux de Stratégies de Développement (BSD)" relevant des différents départements ministériels, sont formés sur l'identification, le montage et la gestion des projets de coopération technique.
 15. Un modèle de tableau de bord de suivi de toutes les activités de l'Agence est conçu.
 16. L'expertise et la performance de l'AGCT sont renforcées.

IV. Livrables :

Lors de cette mission de renforcement des capacités, d'accompagnement et de coaching du personnel de l'AGCT, l'expert est appelé à livrer les documents suivants :

- Un rapport de diagnostic du fonctionnement de l'AGCT remis après deux semaines du début de la mission ;
- Un projet de plan d'action détaillé des activités à entreprendre durant la mission, soumis aux responsables de l'AGCT pour approbation,
- Un programme de formation et du coaching du personnel de l'Agence sera arrêté en commun accord avec son leadership ;
- Un manuel de procédures des activités de la coopération Sud-Sud et triangulaire adapté à la réalité de l'AGCT ;
- Des modèles de requêtes de financement de projets de coopération Sud-Sud et triangulaire ;

-
- Un rapport trimestriel sur l'état d'avancement du plan d'action avec une analyse détaillée des éventuels écarts et une présentation des propositions requises ;
 - Un module de formation +rapport de formation sur l'identification, le montage et la gestion des projets de coopération technique.
 - Un rapport final sur les réalisations accompagné d'un programme de travail à moyen terme (2022-2023) est élaboré.

La performance de l'expert sera évaluée selon la réalisation des résultats attendus et la remise des livrables demandés. Aussi, une appréciation générale sera présentée par la Directrice Générale de l'AGCT à la fin de la mission.

V. Approche méthodologique

L'assistance technique sera focalisée sur la mise à jour et l'activation des différents plans et initiatives identifiées lors de la mission de 2019, selon une approche de coaching (faire faire) et participative.

Le volet renforcement des capacités individuelles/formation sera axé sur des cas pratiques de projets/initiatives en cours de mise en œuvre/coordination par l'AGCT.

VI. Durée de la mission

Vu le programme de la mission et la nécessité d'un coaching quotidien de l'expert avec toute l'équipe de l'AGCT pour mettre en œuvre le plan d'action et réaliser les tâches quotidiennes, nous proposons une durée de quatre (4) mois pour cette mission, dont un mois sera dédié au renforcement des capacités individuelles/formation.

La mission d'accompagnement sera étalée sur une période de 4 mois à compter du mois d'Août 2022. Elle sera réalisée dans les locaux de l'Agence Guinéenne de Coopération Technique, Conakry, Guinée. Vu la diversité thématique, ladite mission pourrait être assurée par deux experts : un expert principal (3 mois) et un expert en renforcement des capacités individuelles/formation.

VII. Composition et Profils de la mission :

Les expert(e)s chargés d'accompagnement participeront à assurer les activités d'opérationnalisation de l'AGCT et du renforcement de ses capacités. Ils/elles doivent :

- Être Spécialiste en **développement des capacités institutionnelles** (expert principal).
- Être spécialiste en **gestion des projets de coopération technique** (expert en renforcement des capacités individuelles/formation).
- Avoir un diplôme universitaire, d'un niveau égal ou supérieur à la maîtrise en :
 - Administration Publique ;
 - Droit ;

-
- Sciences économiques et Gestion ;
 - Relations internationales.
 - Ils/Elles devront disposer d'une expérience professionnelle minimale de dix (10) ans en matière de coopération technique, notamment en Afrique, et avoir une expérience avérée en développement institutionnel, en management et gestion de projets.
 - Ils/Elles devront démontrer une très bonne aptitude à l'animation d'équipes de travail et à la gestion des relations humaines à tous les niveaux.
 - Les experts (e) devront par ailleurs posséder de bonnes capacités relationnelles, de négociations, de communication, d'analyse et de synthèse ainsi qu'une aptitude à travailler dans un environnement multiculturel complexe.
 - Ils/Elles doivent également pouvoir travailler sous pression en respectant les délais.
 - Ils/Elles devront pouvoir écrire et parler couramment le français et avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.